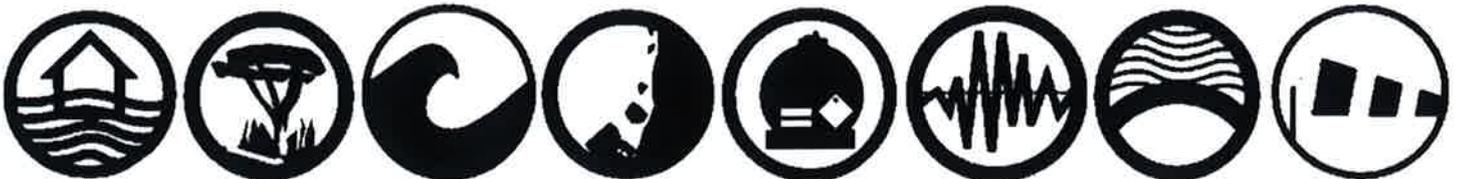


## DICRIM

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE CARGESE



# Sommaire



Le document est divisé en trois parties :

- Le préambule
- Les risques présents à Cargèse
  - o Risques naturels
  - o Risques technologiques
  - o Risques particuliers
- Renseignements pratiques

## **PREAMBULE**

Introduction.....	3
Présentation de la commune.....	3-4
Quelques définitions.....	5
L'alerte.....	6
Consignes générales de sécurité.....	7
Les risques recensés à Cargèse.....	8

## **LES RISQUES NATURELS**

Feu de forêt.....	9-10
-------------------	------

Les phénomènes météorologiques :

Inondation.....	12-13-14
Submersion marine.....	15-16
Vents violents.....	17
Fortes précipitations.....	17
Orages.....	18
Canicule.....	19
Grand froid.....	20
Neige - Verglas.....	20
Séisme.....	21
Mouvement de terrain.....	22
Tsunami.....	23

# Sommaire



## Risques technologiques

Transports de matières dangereuses.....	24
Pollution marine.....	25

## Risques particuliers

Epidémie - Pandémie.....	26
Radon.....	27

Renseignements pratiques.....	28-29
-------------------------------	-------

# PREAMBULE



## INTRODUCTION

La commune de Cargèse est exposée à divers types de risques tels que les risques naturels (inondation, incendie, canicule), technologiques (transport de matières dangereuses, pollution accidentelle des eaux) ou encore sanitaires (épidémie). De plus, avec les changements climatiques, les incendies, les sécheresses et les inondations s'intensifient : les catastrophes liées aux conditions météorologiques ont augmenté de 46 % depuis 2000.

C'est pourquoi la commune de Cargèse a réalisé son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) destiné à sa population. Dans ce document figurent les divers risques majeurs auxquels les individus sont exposés ainsi que les consignes de sécurité pour y faire face. Ceci est une condition essentielle pour que la population surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

## PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le village de Cargèse est situé en Corse-du-Sud sur la Punta di Carghjese, à près de 100 mètres d'altitude, entre l'extrémité nord du golfe de Sagone et le petit golfe de Peru. Situé à 50 km d'Ajaccio, son territoire actuel faisait partie de la pieve de Paomia.

- Nombre d'habitants : 1 313
- Code postal : 20 130
- La superficie : 45.99 km<sup>2</sup> soit 4 599 hectares.
- La latitude : 42°08'10" Nord
- La longitude : 8°35'43" Est.

### Infrastructures présentes

- Ecole
- Crèche
- Centre culturel « Spaziu Culturale Natale Rochiccioli »
- Salle des fêtes
- EHPAD
- Infrastructures sportives
- Pôle de santé pluridisciplinaire
- Pharmacie
- Nombreux professionnels de santé
- Port de plaisance
- Logements sociaux
- Aire de jeux pour enfants
- Établissements bancaires
- Nombreuses associations
- Commerces



# PREAMBULE

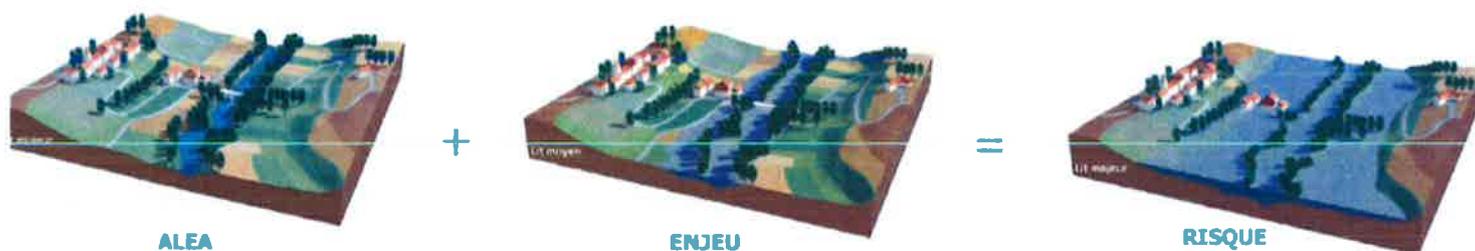
## QUELQUES DEFINITIONS



### QU'EST- CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** est la situation dans laquelle, si l'aléa se produisait, **la société se trouverait dans l'incapacité** de dépasser cet événement et de revenir à une situation normale par ses propres moyens. Le risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu. Il est évalué selon sa fréquence et sa gravité.

- **L'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité données.
- **L'enjeu** correspond à l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.
- **La vulnérabilité** est la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter une crise provoquée par un aléa.



### QU'EST- CE QUE LE DICRIM ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, informe les habitants de la commune des risques majeurs, naturels ou technologiques existants, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques au sein de la commune.

### QU'EST- CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La commune de Cargèse est dotée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : PPRI Chiuni et Esigna. L'élaboration de ce document est donc une obligation de législation française.

# PREAMBULE

L'ALERTE



## LE SIGNAL D'ALERTE

L'alerte a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

En cas d'événement majeur l'alerte est donnée à la population par les services de l'Etat et par les services de la commune de Cargèse. Selon la nature de l'événement, elle peut être transmise aux personnes exposées par différents moyens :

- Véhicules équipés de microphones – sirènes - gyrophares
- Téléphone
- Via le site internet de la mairie : [www.cargese.corsica](http://www.cargese.corsica)
- Réseaux sociaux (Facebook)
- Radio, télévision
- Porte à porte
- Tout autre moyen nécessaire...



## SAVOIR DONNER L'ALERTE

Dans certaines situations (feux de forêts) vous pouvez être amenés à donner l'alerte. Les personnes à contacter sont les pompiers : **18** ou **112**.

Votre message d'alerte doit contenir les points suivants :

- Le numéro de téléphone où vous joindre
- Lieu et nature de l'évènement
- Les risques éventuels que vous voyez
- Le nombre de victimes (éventuellement)
- Les premières mesures que vous mettez en œuvre.

# PREAMBULE

## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE



### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

- Mettez-vous à l'abri, rejoignez un local clos
- Fermez tout : fenêtres, portes
- Tenez-vous informés : la radio vous indiquera les premières informations sur la catastrophe, les consignes de protection ou spécifiques décidées par le Préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement.

### EN CAS D'ORDRE D'EVACUATION DONNE A LA RADIO

- Prenez les médicaments indispensables, les documents et les papiers importants, quelques vêtements chauds
- Fermez l'eau, le gaz et l'électricité
- Fermez les portes à clef en partant
- Assurez-vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

### EN CAS D'ORDRE DE CONFINEMENT DONNE A LA RADIO

- Choisissez une pièce avec le moins d'ouvertures et d'entrées d'air (ex : salle de bains)
- Fermez toutes les fenêtres
- Fermez toutes les aérations
- Fermez l'arrivée du gaz
- Munissez-vous des médicaments indispensables, de biscuits, d'eau
- Préparez-vous puis réunissez-vous dans la pièce de confinement.

### QUAND L'ALERTE EST TERMINEE

- Attendez l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments
- En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les locaux sans autorisation, ne rebranchez pas les réseaux sans autorisation
- Prévenez les autorités de tout danger observé.

### CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Rester dans votre véhicule
- Aller chercher vos enfants à l'école
- Rester près des vitres
- Ne téléphonez pas : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Entraver l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre.

# LES RISQUES RECENSES A CARGESE



## Risques naturels

- Feux de forêt
- Inondation
- Submersion marine
- Tempête (vent, orage...)
- Grand froid - Neige - Verglas
- Mouvement de terrain
- Seisme
- Tsunami

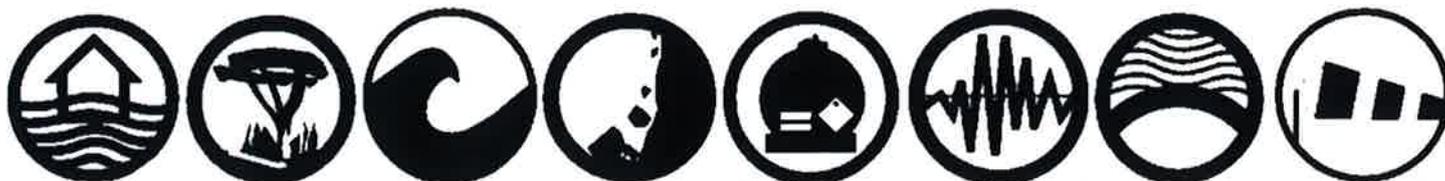
## Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Pollution marine

## Risques particuliers

- Epidémie - Pandémie
- Radon

A Cargèse, il existe un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : **PPRI de Chiuni et d'Esigna.**





# FEUX DE FORETS

## PREVENTION

- Ne fumez pas et ne jetez pas les mégots par terre
- Respectez les interdictions d'accès en période de risque
- N'allumez pas de feu à moins de 200m des massifs boisés
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
- Ne faites pas de barbecue
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
- Maintenez vos parcelles et vos chemins débroussaillés
- En cas de départ de feu, appelez le 18 ou le 112.

## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ? SI VOUS ETES TEOIN D'UN DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (112 ou 18)
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu
- Respirez, si possible, à travers un linge humide
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

## VOTRE HABITATION RESTE VOTRE MEILLEURE PROTECTION

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Enlevez les éléments combustibles
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

## AGIR APRES

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspectez votre habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération
- Prenez des nouvelles de vos voisins, et le cas échéant, apportez-leur votre aide.

## QU'EST CE QU'UN FEU DE FORET ?

Le feu de forêt est un feu concernant un massif d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant où une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

## A CARGESE ?

**La totalité des communes de Corse est concernée par le risque incendie de forêt.**

A Cargèse, des ouvrages destinés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie ont été mis en place :

- Des points d'eau
- Des poteaux incendies
- Deux zones d'Appui à la Lutte (ZAL)
- Débroussaillage légal obligatoire

La commune applique l'arrêté préfectoral interdisant les feux du 30/06 au 30/09, dates parfois anticipées selon les conditions météorologiques.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



### DEBROUSSAILLAGE

Pour lutter contre la propagation des feux de forêts, protéger les habitations et faciliter le travail des pompiers, il peut être obligatoire de débroussailler son terrain. En prévision de l'été :

- Elaguez vos arbres et arbustes
- Eliminez vos déchets végétaux (branchages, herbe coupée...)
- Ratissez bien les sols (aiguilles de pins, feuilles mortes...)

Pour savoir si vous êtes concerné par une obligation de débroussaillage, renseignez-vous auprès de votre mairie.



18 ou 112



# Les ouvrages destinés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) - Commune de Cargèse



**Ouvrages DFCI**

- Points d'eau
- Posteaux d'incendie
- Zone d'Appui à la Lutte (ZAL)
- Troncans des voies DFCI

Source: Sopropo 2018 - 80 avril 2019 - DFCI 2019  
 0 0,5 1 km

# LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

## LA VIGILANCE METEO

La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.



### Vigilance météorologique

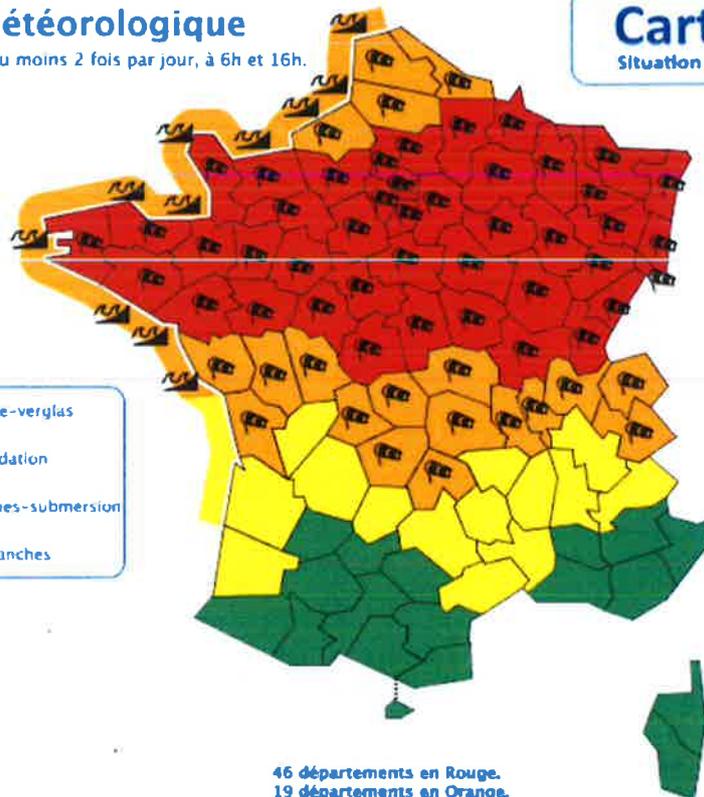
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.**

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
Grand Froid	Avalanches

### Carte simulée

Situation du 26 décembre 1999



46 départements en Rouge.  
19 départements en Orange.

Consultez le [bulletin national](#)

La tempête Lothar d'une intensité exceptionnelle avec des rafales à plus de 150 km/h traverse le nord de la France dans la matinée du 26 décembre.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

**Conseils des pouvoirs publics :**

Vent/Rouge - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments. Vagues-Submersion/Orange - Ne prenez pas mer. - Si possible, ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent des rouleaux. - Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.

## SUIVEZ LA METEO

- Par le biais des médias (radios, télévision) lorsqu'une vigilance orange est émise
- Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Sur le serveur téléphonique de Météo France au 32 50 (payant).



# INONDATION

## AVANT L'INONDATION

Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, denrées alimentaires et produits dangereux

Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)

## PENDANT L'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires



N'entrez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés



Installez-vous en hauteur (étages des maisons)



Gardez avec vous les produits indispensables (eau, aliments, médicaments...)



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues



Placez les produits toxiques en hauteur

## APRES L'INONDATION

Respectez les consignes

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

## QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

**Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.** Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans une zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

## A CARGES ?

La commune est soumise à un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** : PPRI de Chiuni et d'Esigna approuvé le 25 août 2008, et dispose d'une cartographie, l'**Atlas de Zone Inondable (AZI)**.

### Plan de prévention du risque inondation (PPRI) :

Les objectifs principaux d'un PPRI sont de contrôler le développement urbain en zone inondable et de préserver les champs d'expansion des crues afin de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le PPRI cartographie les zones exposées au risque inondation (dites zones d'aléa) et prescrit :

- Des dispositions constructives et concernant l'usage du sol dans les zones modérément inondables
- Des interdictions de construire dans les zones les plus exposées ou qui présentent un intérêt pour le laminage des crues.

Le PPRI approuvé par le préfet est annexé, après enquête publique et approbation, au plan local d'urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique.

### Atlas de Zone Inondable (AZI) :

La cartographie de l'AZI définit le lit mineur, le lit moyen et le lit majeur des cours d'eau étudiés, dans l'hypothèse d'une crue exceptionnelle de référence hydrogéomorphologique (centennale). L'Atlas des Zones Inondables dont la portée juridique se distingue de celle des PPRI, constitue un document « informatif » qui représente un état des connaissances sur les risques d'inondation, destiné à aider les collectivités territoriales dans leurs décisions d'urbanisme et d'aménagement.

# Risque inondation

## PPRI de Chiuni et Esigna - Identification des secteurs



Risque inondation  
Atlas zone inondable

Ruisseau de Buhia

Plage de Stagnoff

D81





# SUBMERSION MARINE

## SUBMERSION MARINE

Inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères, provoquant des ondes de tempête.

## VAGUES DE SUBMERSION

Vagues dont la puissance est telle qu'elles peuvent submerger un littoral, et créer une inondation à la fois sur la côte mais aussi dans les terres.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Un point en lien direct avec la submersion marine qu'il semble important de prendre en compte est celui de la montée du niveau des eaux dû au **réchauffement climatique**.

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT LA MONTEE DES EAUX, S'ORGANISER ET ANTICIPER



Informez-vous en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes



Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz

Fermez, bouchez les portes et les fenêtres

Repérez les stationnements hors zone inondable

Mettez hors d'eau le mobilier, objets précieux...



### PENDANT LA MONTEE DES EAUX



Coupez le gaz et l'électricité

Evitez les déplacements inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point eau (montagne) ou montez à l'étage



N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

### APRES LA MONTEE DES EAUX



Ecoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques



Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert

Evaluez les dommages et contactez votre assureur

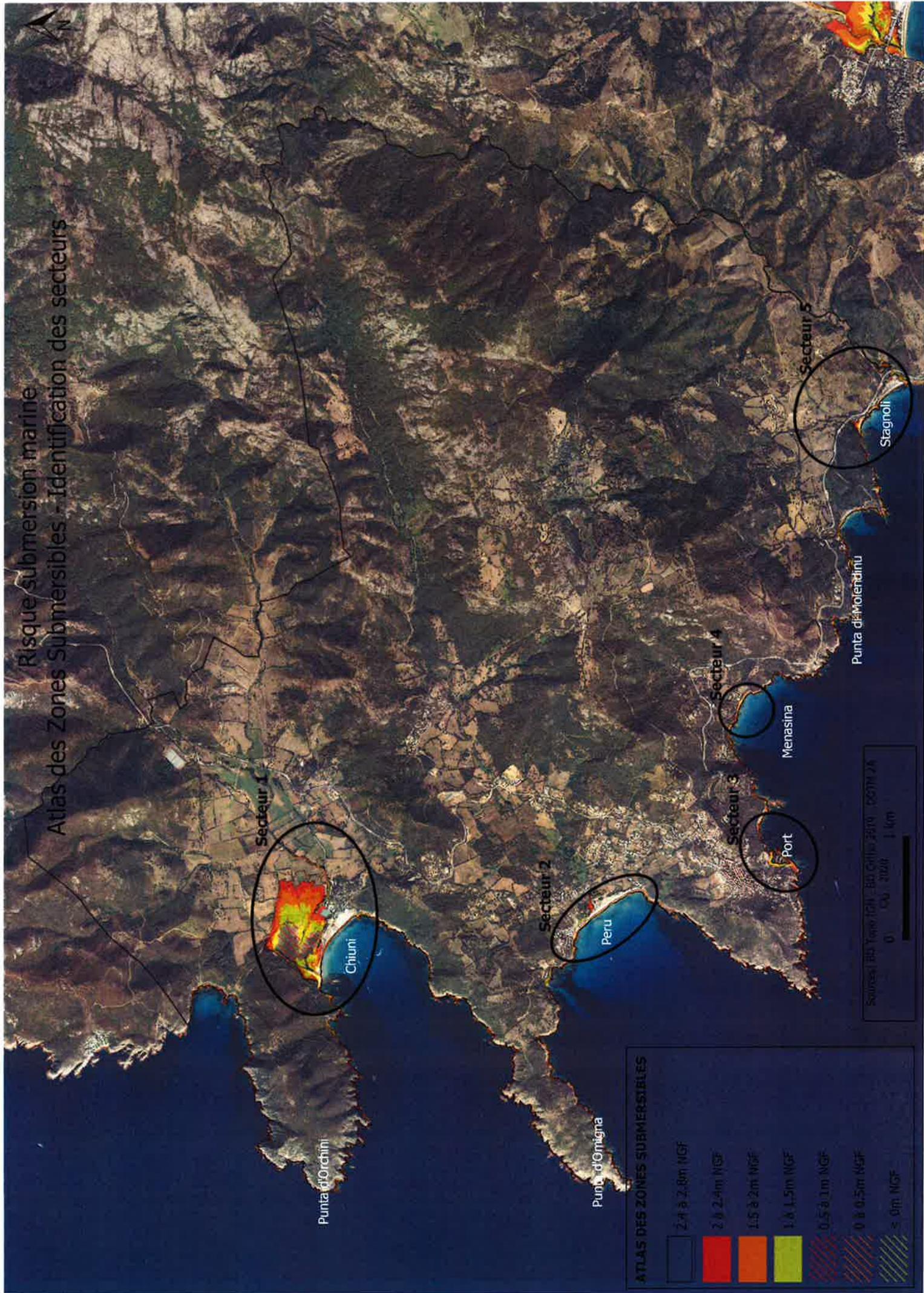
## A CARGESE ?

La commune est exposée au risque submersion marine, elle dispose d'une cartographie **Atlas des Zones Submersibles (AZS)**.

L'atlas des zones submersibles de la Corse est une cartographie qui délimite les zones basses du littoral potentiellement exposées aux phénomènes de submersion marine.

Dans un objectif de sécurité des biens et des personnes, l'urbanisation sur ces territoires doit prendre en compte cette connaissance des zones submersibles lors de l'élaboration des projets d'urbanisme.

# Risque submersion marine Atlas des Zones Submersibles - Identification des secteurs



**ATLAS DES ZONES SUBMERSIBLES**

[Blue box]	2,4 à 2,8m MGF
[Red box]	2 à 2,4m MGF
[Orange box]	1,5 à 2m MGF
[Yellow box]	1 à 1,5m MGF
[Light green box]	0,5 à 1m MGF
[Dark green box]	0 à 0,5m MGF
[White box]	≤ 0m MGF

Sources: B0, Taro, IGN, B0, C0, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, D0, D1, D2, D3, D4, D5, D6, D7, D8, D9, E0, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, F0, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, G0, G1, G2, G3, G4, G5, G6, G7, G8, G9, H0, H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7, H8, H9, I0, I1, I2, I3, I4, I5, I6, I7, I8, I9, J0, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8, J9, K0, K1, K2, K3, K4, K5, K6, K7, K8, K9, L0, L1, L2, L3, L4, L5, L6, L7, L8, L9, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8, N9, O0, O1, O2, O3, O4, O5, O6, O7, O8, O9, P0, P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9, Q0, Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6, Q7, Q8, Q9, R0, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8, R9, S0, S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9, T0, T1, T2, T3, T4, T5, T6, T7, T8, T9, U0, U1, U2, U3, U4, U5, U6, U7, U8, U9, V0, V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, W0, W1, W2, W3, W4, W5, W6, W7, W8, W9, X0, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9, Y0, Y1, Y2, Y3, Y4, Y5, Y6, Y7, Y8, Y9, Z0, Z1, Z2, Z3, Z4, Z5, Z6, Z7, Z8, Z9

0 1 km



# TEMPÊTE

## CONSIGNES EN CAS DE VENTS VIOLENTS

### Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler dès que l'alerte est émise (chaises, tables...)
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)

### Pendant :

- Évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches (risque d'obstacles sur les voies de circulation, risque de chute de branches ou d'objets)
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

## CONSIGNES EN CAS DE FORTES PRECIPITATIONS

### Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)
- Informez-vous des messages météo (médias).

### Pendant :

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Ne vous engagez pas sur une voie ou zone inondée
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale
- Respectez les déviations mises en place
- Suivez les conseils des autorités publiques.



# TEMPÊTE

---

## CONSIGNES EN CAS D'ORAGE

---

### A faire :

- Se mettre à l'abri au plus vite dans un bâtiment
- Si vous êtes à l'intérieur, fermez portes et fenêtres
- Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence.

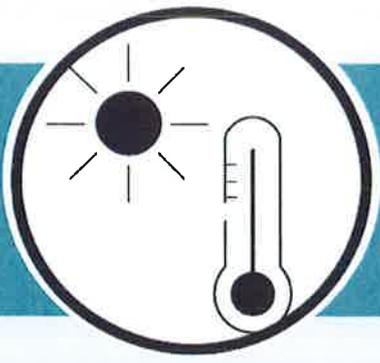
### A ne pas faire :

#### Si vous êtes à l'extérieur

- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, ne courez pas pendant la foudre.  
Restez immobile, accroupi et pieds joints
- Ne restez pas à proximité des structures métalliques
- Ne vous baignez pas.

#### Si vous êtes à l'intérieur

- Ne laissez pas sous tension les télévisions et les ordinateurs : débranchez-les !
- N'utilisez pas le téléphone fixe, en revanche le portable est sans danger.



# CANICULE

## ADOPTER LES BONS REFLEXES

Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Buvez fréquemment et abondamment même sans soif

Évitez de sortir surtout aux heures les plus chaudes

Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool

Évitez les efforts physiques

Maintenez votre logement frais, fermez les fenêtres et les volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide

Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

En cas de malaise, appelez le  
**15**



## DEFINITION

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Notre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies:

- Il fait très chaud,
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- Cela dure plusieurs jours.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois à partir de fin juin.

## QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



Crampe



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges/Nausées



Propos incohérents

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)
- [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



# GRAND FROID

## CONSIGNES DE SECURITE

### NIVEAU 2



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Evitez les efforts brusques



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

### NIVEAU 3



Mettez-vous à l'abri



Evitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée



Signalez votre départ et votre destination à vos proches



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

## DEFINITION

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

### Dispositif national grand-froid

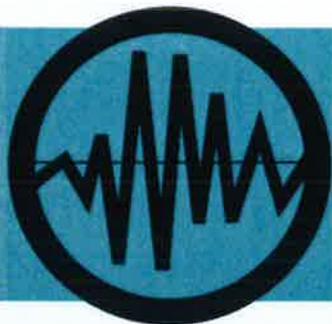
Le dispositif national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il existe 3 niveaux de vigilance « grand froid ». Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties. Il est déclenché lors d'un épisode de froid qui dure au moins deux jours.



## CONSIGNES EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation.



# SEISME

## PENDANT LES SECOUSSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

### Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre



Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez-vous

### Si vous vous trouvez à l'extérieur



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, toitures, cheminées...

### En voiture



Arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

## APRES LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer



Evitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication pour les secours



N'empruntez pas les ascenseurs

## QU'EST CE QU'UN SEISME ?

Un **séisme** ou **tremblement de terre** provient de la libération brutale d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une **faille**.

Le lieu de la rupture des roches en profondeur se nomme le **foyer**.

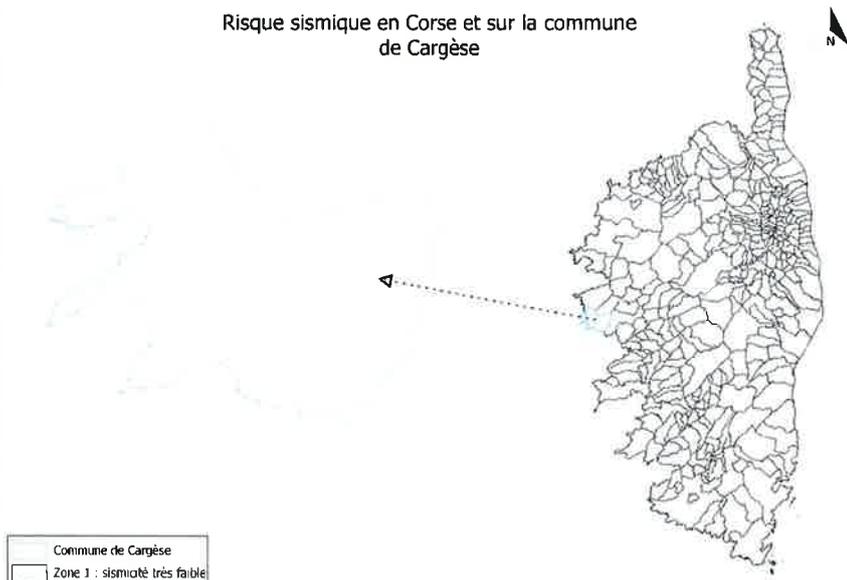
Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

En surface, le séisme peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles.

## A Cargèse ?

La commune de Cargèse est comprise dans la zone I : sismicité très faible comme l'ensemble de la Corse.

Risque sismique en Corse et sur la commune de Cargèse





# MOUVEMENT DE TERRAIN

## AGIR AVANT

**Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde

**Pour les mouvements lents, détectez les signes** (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés) et **informez les autorités**.

## AGIR PENDANT

**Écoutez les médias** et suivez les recommandations émises par les autorités : les premières consignes seront données à la radio

**N'allez pas chercher vos enfants** : ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire

**Évitez de téléphoner** pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

## AGIR APRÈS

### ÉVALUEZ LES DEGATS

**Eloignez-vous** des points dangereux

**Informez-vous** : écoutez et suivez les consignes données par les autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux

**Informez** les autorités de tout danger observé

**Apportez une première aide** aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées

**Mettez-vous à la disposition** des secours.

## — QU'EST CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ? —

**Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.** Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

## — A CARGESE ? —





# TSUNAMI

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le littoral de l'Arc Méditerranéen peut-être confronté à des tsunamis provoqués par des séismes majeurs survenus au large des côtes françaises, italiennes et du Maghreb. Les plages, les ports et les zones urbanisées les plus proches de la mer peuvent alors être impactés.

## DEFINITION

Le tsunami se manifeste par une série de vagues pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut. La plus grosse vague est rarement la première, mais plutôt l'une des vagues suivantes qui, outre sa propre énergie potentielle, récupère l'énergie d'une vague qui s'est déjà brisée et retourne vers la mer.

## CONSIGNES DE SECURITE ?

### Agir avant

Soyez attentifs à certains signaux précurseurs si vous résidez dans une zone côtière :

- Si un tremblement de terre important ou une éruption volcanique sous-marin viennent d'avoir lieu.
- Si vous constatez une baisse importante du niveau de la mer, qui se retire et découvre la plage sur une distance inhabituellement longue, ou si vous entendez un grondement. Ne restez surtout pas dans les zones proches de la côte et soyez attentifs à un éventuel message d'alerte tsunami.

### Préparez-vous :

Repérez un endroit où il sera possible de vous mettre à l'abri.

Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé dans le guide de préparation aux situations d'urgence.

### Que faire en cas de tsunami ?

#### **Si vous êtes sur la terre :**

Restez à l'écoute de toutes les consignes délivrées par les autorités.

Dès l'alerte, éloignez-vous le plus loin possible des côtes ou essayez d'atteindre un promontoire à quelques dizaines de mètres pour être épargné (un petit tsunami peut en effet être extrêmement violent sur plusieurs kilomètres).

Emportez, si vous avez pu les rassembler au préalable, les équipements de première nécessité (lampe de poche, radio portative, eau potable, nourriture, médicaments, couvertures...).

Ne descendez jamais sur la plage pour observer un tsunami.

Les vagues de tsunamis ne roulent pas et ne cassent pas : il est inutile et dangereux de vouloir en profiter pour faire du surf.

Grimpez sur le toit d'une habitation ou la cime d'un arbre solide ; en dernier recours accrochez-vous à un objet flottant que le tsunami charrie.

Ne prenez la mer sous aucun prétexte.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale, pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux téléphoniques.

**Si vous êtes en mer** et qu'un avertissement de tsunami est publié, ne retournez pas au port.



# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

## CONSIGNES

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres. Il faut :

Protéger les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée

Donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112

Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :

- Le lieu exact
- Le moyen de transport
- La présence ou non de victimes
- La présence ou non de pictogrammes (voir schéma) et si possible, donnez les numéros qu'ils comportent sans vous exposer
- La nature du sinistre (incendie, explosion...)

## EN CAS D'ACCIDENT



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, afin d'éviter de les exposer

18 ou 112



## QU'EST CE QUE LE TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

## A CARGÈSE ?

La commune de Cargèse est exposée à un risque de TMD :

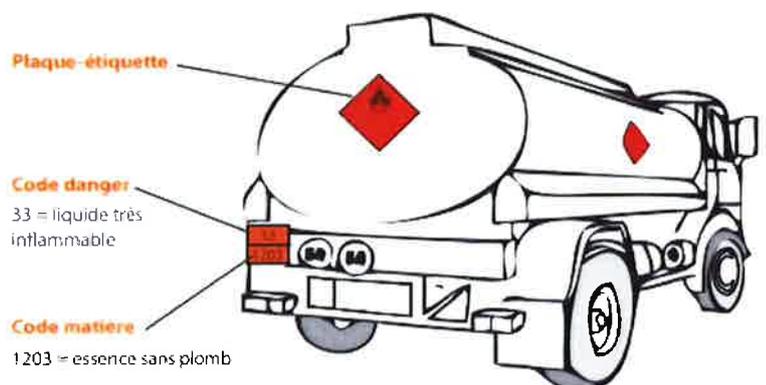
La commune de Cargèse est exposée au risque lié au TMD routier et au TMD maritime.

Néanmoins, la Corse ne possédant pas d'industrie chimique, la nature des produits transportés se résume principalement à des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des huiles et bitumes et des combustibles.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.





# POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX

## EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE ALERTEZ LES AUTORITES ET LES SERVICES DE SECOURS

airie de Cargèse : **04 95 26 41 01**

ompiers : **18 ou 112**

ans votre message d'alerte, efforcez-vous  
préciser si possible :

- La date et l'heure du constat
- Le lieu précis (adresse, commune et cours d'eau concerné)
- Les éléments constatés (odeur, couleur, étendue de la pollution...)
- L'origine possible (eaux usées ou pluviales, accident routier ou de bateau...)
- Vos coordonnées

## DEFINITION

Une pollution accidentelle est caractérisée par son caractère imprévu, sa soudaineté d'apparition et la nécessité de mesures de gestion de crise.

Une pollution accidentelle qualifie tout incident susceptible de provoquer une brusque détérioration de la qualité de l'eau (eaux superficielles ou eaux souterraines). Les produits les plus souvent mis en cause sont les hydrocarbures, les déchets, les produits chimiques...

Outre les déversements accidentels, les eaux d'extinction en cas d'incendie peuvent entraîner une pollution du sol et/ou des eaux superficielles et souterraines.

Une bonne gestion de ces pollutions accidentelles doit permettre de préserver la ressource en eau mais également l'intégrité du réseau et la garantie de sécurité des agents techniques et des habitants du territoire.

Pour plus d'informations : <http://wwz.cedre.fr/>



# EPIDEMIE

## DEFINITION

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

Une pandémie est une épidémie, qui s'étend à une quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation profonde de la société.

## QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION ?

Contacter les personnes vulnérables

Organiser un circuit de visite aux personnes vulnérables

Livrer des paniers-repas et des médicaments

Distribuer des masques

Mettre à disposition de la population un psychologue

Les habitants de la commune peuvent se porter volontaires afin d'assister les personnes nécessitant de l'aide (courses, promenade des animaux, aide aux devoirs...)

## CONSIGNES DE SECURITE

**Il existe 7 gestes barrières à adopter pour se protéger contre les virus de l'hiver :**

- Geste 1 : se laver les mains
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche



**Et quand on est malade :**

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets)
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles



**Ces 7 gestes constituent notre bouclier de protection contre les virus de l'hiver.**



# RADON

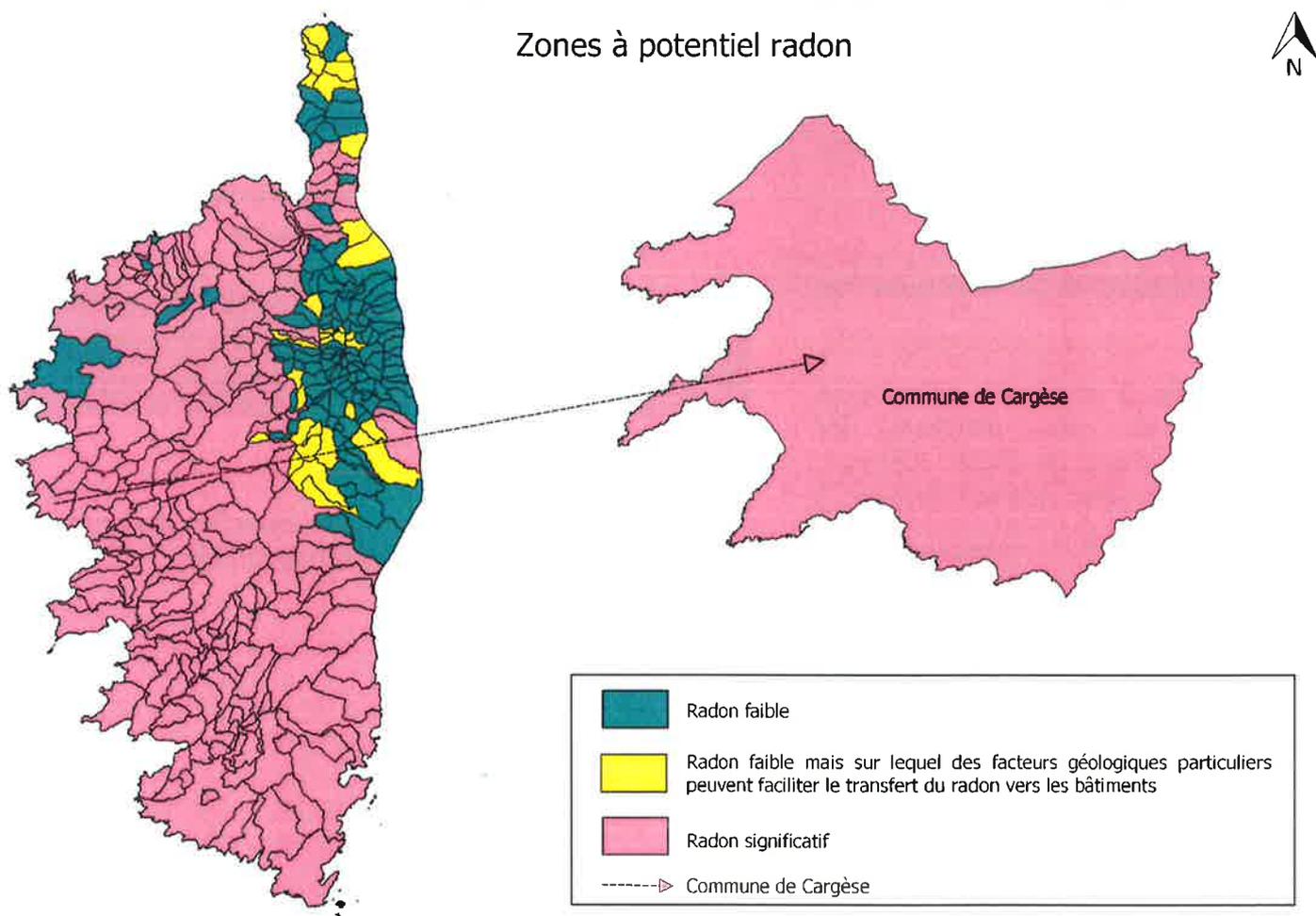
## DEFINITION

Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore d'origine naturelle que l'on peut trouver partout : dans l'air, le sol et l'eau. Issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, une partie du radon produit par les roches peut parvenir au sein de l'air que nous respirons. Mais s'il se dilue rapidement dans l'air, il peut atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels que les habitations pouvant atteindre plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup>.

Il est considéré comme la **2e cause de cancer des poumons en France après le tabac**.

## A CARGÈSE ?

La commune de Cargèse se situe dans une zone à potentiel radon significatif (Z3).



# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## NUMEROS UTILES

<b>Services</b>	<b>Téléphone</b>
POMPIERS	<b>18</b>
Caserne de Piana	<b>04 95 27 89 90</b>
SAMU	<b>15</b>
POLICE	<b>17</b>
Gendarmerie de Cargèse	<b>04 95 26 45 17</b>
Numéro d'appel d'urgence européen	<b>112</b>
Pharmacie Bianchi de Cargèse	<b>04 95 26 40 30</b>
Hôpital de la Miséricorde d'Ajaccio	<b>04 95 29 90 90</b>
Mairie de Cargèse	<b>04 95 26 41 01</b>
Port de Cargèse	<b>04 95 26 47 24</b>
Maîtres-nageurs	<b>04 95 26 49 41</b>
EHPAD Valle Longa	<b>04 95 51 95 95</b>
Pôle de Santé pluridisciplinaire de Cargèse	<b>04 95 51 78 00</b>
<b>MEDECINS GENERALISTES</b>	
Dr Dominique POGGI	<b>04 95 26 45 60</b>
Dr Jean-Michel POGGI	<b>04 95 26 45 60</b>
Dr Michèle BARD	<b>04 95 26 45 37</b>
<b>INFIRMIERES</b>	
Marie-Lyvia CAVIGLIOLI	<b>06 88 55 74 98</b>
Ornella LECA	<b>04 95 26 48 96</b>
Sanna KLAI	<b>06 56 79 64 11</b>
Priscillia SAURA	<b>06 70 87 79 54</b>

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## GLOSSAIRE

- **AZI** : Atlas des Zones Inondables
- **AZS** : Atlas des Zones Submersibles
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **DOS** : Directeur des Opérations de Secours
- **ORSEC** : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses

